

# Communiqué

Le 17 avril 2023

## Synthèse des principales décisions de la Commission permanente du 17 avril 2023

**Routes, collèges, aide aux personnes âgées, culture, associations... Dans tous ces domaines, les 38 élus du Conseil départemental votent chaque mois des décisions qui vous concernent directement. Ce résumé de la Commission permanente permet de vous informer des aides et des dispositifs financés par le Département pour améliorer votre quotidien.**

### Education

Le Conseil départemental apporte son soutien financier à l'Atelier Canopé des Ardennes qui accompagne les enseignants dans le numérique éducatif : 8.000 € viennent de lui être accordés pour la création d'une exposition interactive et pour une résidence dans un collège du territoire. Les actions pédagogiques mises en place par le Réseau Canopé participent à la réussite de tous les élèves.

### Culture

Dans le cadre du Schéma départemental de développement culturel et artistique, le CD 08 apporte son soutien aux associations locales. Pour cette année, une 3<sup>ème</sup> répartition de crédits vient d'être votée. Elle concerne 7 événements, à hauteur de 20.543 €. Parmi eux :

- L'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition du « Festival de musiques actuelles Festibuz à Buzancy » : 3.000 €,
- L'organisation de la 23<sup>ème</sup> édition du « Festival de spectacles de rue » à Houldizy : 6.223 €,
- L'organisation du « Mois de la danse », sur tout le territoire : 5.000 €.

### Sport

Pour encourager la préparation de champions de renoms national et international, le Département vient d'apporter son soutien à 14 athlètes de haut niveau pour un budget total de 15.600 €. Licenciés dans des clubs ardennais, ces sportifs font partie des meilleurs éléments nationaux de leur discipline. Pour mémoire, l'Assemblée départementale alloue aux sportifs des subventions en fonction de leur catégorie (Relève, Espoirs, Senior, Collectifs nationaux, Elite).

# Communiqué

Par ailleurs, le CD08 accompagne les clubs évoluant au niveau national et au plus niveau régional. Pour cette troisième répartition de crédits, 115.000 € ont ainsi été répartis entre 11 clubs du territoire, selon leur catégorie. Parmi lesquels : le Roller Ardennes du Pays Rethelois (Elite, 53. 500€) ; le Charleville-Mézières Athlétisme (Nationale 2 –Féminine, 2.000 €) ou encore le Bairon Nautic Club (N°2 Ardennais, 1.000€).

De plus, le Département soutient les organisateurs de manifestations sportives. Cette 4<sup>ème</sup> répartition de crédits pour 2023 permet à 3 d'entre eux de bénéficier de subventions pour un montant total de 4.900 € : L'Union Nationale du Sport Scolaire (Championnat de France d'escrime), le Happy Club Revinois (Challenge de pétanque) et le Comité Cycliste de Gernelle (cyclo-cross UCI).

## Santé

Le Conseil départemental aide au fonctionnement toutes les associations labellisées par le Réseau sport santé bien-être (RSSBE). Ainsi, pour cette première répartition, 6 associations sportives bénéficient chacune d'une aide de 500 €.

## Solidarité

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil départemental participe au financement des vacances en accueil de loisirs, avec ou sans hébergement. Dans le cadre de cette action volontaire, et au cours d'une première répartition, 4.955,32 € ont été répartis entre plusieurs structures du territoire, au bénéfice de 667 enfants ressortissants de la CAF ou de la MSA.

Le Département noue des conventions avec les centres sociaux. Objectifs : accompagner la parentalité et accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité, promouvoir l'inclusion sociale, promouvoir la culture et le sport comme levier d'action sociale, développer l'accueil social et l'accès aux droits. Dans ce cadre, 34.000 € sont attribués au centre Social Le Lac à Sedan, pour cette première répartition. Pour rappel, un budget total de 555.156 € a été voté cette année en faveur des différents centres sociaux et pour la Fédération Départementale des Centres Sociaux.